



Syndicat National du Trésor

Déclaration des élus de catégorie C en CAP centrale du 4 juillet 2007

La CAP centrale de ce jour doit entre autre donner son avis sur la constitution des tableaux d'avancement aux nouveaux grades d'agent administratif principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

Sur cette question, les élus tiennent à rappeler les revendications de la CGT, à savoir : un déroulement de carrière linéaire avec la suppression des grades non fonctionnels de la catégorie C et le retour à un système centralisé plus équitable.

En effet, la déconcentration des tableaux d'avancement montre à nouveau ses limites. Au plan local cette gestion entraîne une lourdeur administrative et un risque d'erreur qui se confirme dans un certain nombre de départements dont les tableaux ont du être rectifiés. Ceci oblige l'administration centrale à vérifier toutes les données qui au final sont retraitées.

La marge de manœuvre donnée aux départements se situe exclusivement au niveau des cas dérogatoires auxquels le SNT CGT est opposé et qui pourraient à terme se généraliser.

Par conséquent, dans un souci de transparence, les élus demandent un listing des cas dérogatoires par département dans les documents préparatoires et la mise à disposition des dossiers pour consultation.

Il s'agit des dossiers d'agents que vous qualifiez de « particulièrement méritants » ou « proches de la retraite ». La CGT demande également à connaître précisément tous les dossiers non retenus pour cause de note d'alerte.

La gestion des tableaux d'avancement par sa complexité, son manque de clarté et son injustice ne répond pas aux attentes des personnels et ne respecte pas leurs droits statutaires.

Par ailleurs nous condamnons les conséquences négatives du décret Jacob qui publié tardivement ne prévoit pas cette année d'effet rétroactif des promotions au 1^{er} janvier comme cela était le cas jusqu'alors. Les nominations sont ainsi retardées au 4 mai avec un manque à gagner inacceptable pour les agents concernés qui en subiront les conséquences toute leur carrière. Nous confirmons donc notre demande de réparation de ce préjudice.

Les élus du SNT CGT :

Ghyslaine Rémy, Mathias Wattelle, Michèle Renaudin
Jean Yves Détoc, Catherine Houdin, Christelle Sissoko